

Conseil départemental

RAPPORT N° 25.65

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 -
BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE ET
LOGISTIQUE

Direction :

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

**COMPTE ADMINISTRATIF 2024 -
BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT**

RAPPORT N° 25.65

Mes chers collègues,

Dans le cadre du présent rapport, je sou mets au vote de l'Assemblée le projet de compte administratif du budget annexe d'assainissement pour l'exercice 2024.

Les résultats du compte administratif s'établissent ainsi :

- les dépenses d'**exploitation** se sont élevées à 16,58 M€ pour 28,21 M€ de recettes, soit un solde d'exécution de la section d'exploitation en **excédent de 11,62 M€** ;
- les dépenses d'**investissement** ont atteint 26,95 M€, pour 27,83 M€ de recettes d'investissement. Le solde de la section d'investissement a donc dégagé un **excédent de 0,88 M€**.

Après une présentation des différentes dépenses et recettes de la section d'exploitation (I) et de la section d'investissement (II), l'affectation du résultat de la section d'exploitation sera proposée (III).

I. SECTION D'EXPLOITATION

A. DÉPENSES

En 2024, les dépenses se sont établies à 16,58 M€ contre 15,97 M€ en 2023.

Les **dépenses réelles** d'exploitation ont été de **5,29 M€** contre 5,04 M€ en 2023. Elles sont composées :

- des charges de personnel pour 4,24 M€, contre 3,65 M€ en 2023 ;
- des charges à caractère général pour 0,66 M€, contre 0,57 M€ en 2023 ;
- des charges financières pour 0,10 M€, contre 0,16 M€ en 2023 ;
- des charges exceptionnelles pour 0,29 M€, contre 0,65 M€ en 2023.

En matière de **dépenses d'ordre**, la dotation aux amortissements des immobilisations s'est élevée à **11,29 M€**. Cette inscription en dépenses se traduit par une recette équivalente en section d'investissement.

B. RECETTES

Les recettes de la section d'exploitation se sont élevées à **28,21 M€**, en hausse par rapport à 2023 (26,30 M€). Cette augmentation s'explique principalement par une **hausse de la redevance d'assainissement collectif (+2,68 M€** par rapport à 2023) en raison d'un décalage des encaissements des consommations d'eau 2023 sur l'exercice 2024. Cet écart est sans impact sur le volume moyen annuel de la consommation d'eau qui est estimé à 80,41 Mm³ en 2024, contre 81,5 Mm³ en 2023.

Elle s'explique également par la **hausse des recettes relatives aux conventions d'occupation du domaine public (+0,13 M€** par rapport à 2023).

En revanche les recettes relatives aux droits à raccordement diminuent de 1,18 M€ par rapport à 2023 en raison d'une diminution du nombre de dossiers.

Les principales **recettes réelles d'exploitation (24,5 M€)** sont constituées de :

- la **redevance d'assainissement collectif : 18,10 M€** ont été perçus en 2024, contre 15,42 M€ en 2023 ;
- la **contribution du budget principal pour les eaux pluviales : 2,83 M€** ont été perçus en 2024 contre 2,29 M€ en 2023.
- les **droits de raccordement au réseau départemental : 1,73 M€** ont été perçus en 2024, contre 2,91 M€ en 2023 ;
- les conventions d'occupation du réseau d'assainissement départemental pour le passage des réseaux de télécommunication : **1,49 M€** ont été perçus en 2024, contre 1,36 M€ en 2023 ;
- les subventions versées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et l'établissement public territorial (EPT) Vallée Sud Grand Paris pour le financement d'études : **0,03 M€** ont été perçus en 2024.

Enfin, **3,64 M€** ont été réalisés au titre des **recettes d'ordre**, correspondant à l'amortissement des subventions d'équipement, reçues notamment de l'Agence de l'Eau et de la Région Île-de-France.

C. SOLDE DE LA SECTION D'EXPLOITATION 2024

Le solde de la section d'exploitation pour l'exercice 2024 s'élève à **+11 624 756,99 €**.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. DEPENSES

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à **26,95 M€ en 2024 et sont stables par rapport à 2023 (26,09 M€)**.

L'année 2024 est essentiellement marquée par la poursuite de l'adaptation des ouvrages d'assainissement liés à la requalification de la RD 7 (+2,83 M€) et les travaux sur le déversoir d'orage de Versailles et les regards d'accès au collecteur sous la RD 906 à Clamart (+1,43 M€).

Les dépenses associées aux projets de tramways ont été limitées à la réalisation d'études et d'investigations complémentaires pour le tramway T1 Asnières-Colombes et pour l'extension du tramway T1 section Nanterre-Rueil (+0,07 M€).

1. Le maintien du patrimoine d'assainissement

Les dépenses réalisées en matière de travaux d'extension et de **remplacement des réseaux** sont en baisse en 2024 pour atteindre **6,13 M€**, contre 8,96 M€ en 2023.

Cette diminution est liée à la fin de grands chantiers sur le réseau d'assainissement : les travaux de réhabilitation du collecteur avenue du Général Leclerc à Bourg-La-Reine (-2,60 M€), les travaux sur le maillage SAR 62 à Sèvres (-0,95 M€), les travaux de raccordement des réseaux départementaux au SIAAP (-0,62 M€) et les travaux de réhabilitation du collecteur unitaire d'assainissement de la RD 920 à Antony (-0,41 M€).

Il convient de noter sur l'exercice 2024 la réalisation des travaux pour la mise en conformité des regards d'accès au collecteur situé sous la RD 906 à Clamart et l'adaptation du génie civil au droit du déversoir d'orage de Versailles (+1,43 M€) et des travaux urgents et imprévus (+0,89 M€).

Par ailleurs, 0,41 M€ ont été consacrés à la **réalisation d'études de programmation des travaux d'assainissement** (travaux neufs et réhabilitations), contre 0,70 M€ en 2023.

2. La prise en compte de l'impact des travaux de voirie et de transports

En matière de **travaux d'adaptation des réseaux d'assainissement, associés aux projets de transports et de voirie**, **9,42 M€** ont été dépensés en 2024, contre 6,14 M€ en 2023.

Ces dépenses sont réparties de la manière suivante :

- **8,33 M€** ont été consacrés aux travaux d'adaptation des ouvrages en lien avec **les projets de voirie départementale** (contre 5,42 M€ en 2023) dont 8,15 M€ pour les travaux sur la RD 7 ;
- **0,55 M€** ont été consacrés aux études et travaux relatifs à **l'extension du tramway T1**, dont 0,43 M€ sur la portion Asnières-Colombes (contre 0,48 M€ en 2023) et 0,12 M€ pour la portion Nanterre-Rueil-Malmaison ;
- **0,44 M€** ont été dépensés pour **la modification des ouvrages** à la demande de la Société des Grands Projets et d'autres tiers ;
- **0,10 M€** ont été dépensés pour la fin des travaux d'adaptation des ouvrages, de dévoiement et de réhabilitation effectués dans le cadre de la **création du tramway T10** reliant Antony et Clamart (contre 0,23 M€ en 2023).

3. L'entretien et la réparation des bâtiments

Les **travaux d'entretien et de réparation des bâtiments d'exploitation et des bâtiments de pompage** ont mobilisé 0,38 M€, contre 0,85 M€ en 2023.

4. La gestion automatisée

En 2024, **0,21 M€** ont été consacrés à l'amélioration et au développement de la métrologie au sein du **système de gestion automatisée par l'informatique de l'assainissement (GAIA)**, contre 0,07 M€ en 2023.

5. Les opérations financières et comptables

5,72 M€ ont été consacrés aux **remboursements en capital des emprunts contractés**, contre 5,54 M€ en 2023.

3,64 M€ ont été consacrés aux dotations aux **amortissement comptable des subventions d'équipement**, reçues notamment de l'Agence de l'Eau et de la Région Île-de-France. Cette dépense a donné lieu à la réalisation d'une recette de fonctionnement du même montant, et **1,02 M€** ont été dédiés aux **opérations patrimoniales**.

B. RECETTES

Les recettes de la section d'investissement ont diminué de 5,2 M€ en 2024 (**27,83 M€**, contre 33,03 M€ en 2023).

Les **recettes réelles** se sont élevées à **15,52 M€** et sont composées de :

- **10,33 M€ au titre de l'affectation du résultat 2023** de la section d'exploitation, visant à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, contre 15,09 M€ en 2023 ;
- **4,09 M€ de subventions reçues** dont 3,87 M€ de l'AESN et 0,23 M€ de la Société des Grands Projets ;
- **1,10 M€ d'immobilisations en cours.**

Les recettes d'ordre se sont élevées à **12,30 M€** dont **1,02 M€** ont été dédiés aux **opérations patrimoniales**.

C. SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2024

Le résultat de l'exercice 2024 pour la section d'investissement se traduit par un **excédent de 880 032,88 €**.

III. AFFECTATION DES RESULTATS

Les tableaux synthétiques ci-après retracent les résultats de l'exercice 2024 :

Section d'exploitation

Dépenses de l'exercice 2024	16 582 244,03 €
Recettes de l'exercice 2024	28 207 001,02 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	0 €
Résultat cumulé de l'exercice 2024	+11 624 756,99 €

Pour l'exercice 2024, le résultat cumulé de la section d'exploitation conduit à un excédent de **11,62 M€**.

Section d'investissement

Dépenses de l'exercice 2024	26 946 986 ,00 €
Recettes de l'exercice 2024	27 827 018,88 €
<i>dont compte de réserve 1068 (résultat de l'exercice 2023)</i>	<i>10 331 518,13 €</i>
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-305 344,49 €
Résultat cumulé de l'exercice 2024	+574 688,39 €

Le résultat de l'exercice 2024 de la section d'investissement présente un excédent de 0,88 M€. La reprise du déficit de l'exercice antérieur conduit à un résultat cumulé légèrement excédentaire de **0,57 M€**.

L'affectation des résultats 2024 de la section d'exploitation sera réalisée dans le cadre du budget primitif 2025.

L'excédent dégagé par la section d'exploitation (+11 624 756,99 €) sera entièrement affecté au compte de réserve 1068 de la section d'investissement notamment pour financer les dépenses d'investissement.

Les éléments liés à la dette du budget d'assainissement font l'objet d'un rapport spécifique sur la gestion de la dette, présenté lors de cette même séance du Conseil départemental.

Ainsi, il vous est proposé d'approuver le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe du service départemental de l'assainissement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

Signé

Georges Siffredi